

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 11 décembre 2018

17 h 00 – Salle polyvalente de la maison communale Etienne Passebois

Nombre de membres en exercice : 19 L'assemblée régulièrement convoquée le 04 décembre 2018, s'est réunie sous la présidence du Maire Camille LECAT.

Présents : 12 **Présents :** Jean-Claude DAUTRY, Pierre-Emmanuel DAUTRY, Jacques HUGON, Loïc JEANJEAN, Camille LECAT, Marie-Christine LIEBER, Emilie MERMET-BOUVIER, Frédéric MOUREAU, Véronique NUNGE, Hervé PELLECUER, Fabienne SALMERON, Alain VENTURA

Votants : 14 **Représentés :** Muriel DE GAUDEMONT-LANDAIS, Daniel MATHIEU,
Absents : Anne-Marie DIDIER, Céline MATHIEU-STAAAL, Frédéric NADLER, Solène RENARD, Miriame ROESSEL
Secrétaire de séance : Emilie MERMET-BOUVIER

Camille LECAT informe les élus de la démission du conseiller Marc GOURDON. Cette démission, en date du 08 décembre 2018, a été transmise à la Préfète de la Lozère pour information.

➤ **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 15 octobre 2018**

Le compte rendu du conseil municipal du 15 octobre 2018 est adopté à l'unanimité.

➤ **Décisions modificatives budgétaires**

Il est proposé aux élus de voter des décisions modificatives du budget AEP et du budget principal de la commune afin de procéder à des réajustements, les crédits ouverts sur certains articles ayant été insuffisants.

Vote des élus en faveur de ces décisions modificatives : unanimité pour.

➤ **Délibération autorisant le paiement des factures d'investissement début 2019 (budgets AEP et commune) en attente du vote du budget 2019**

L'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales stipule :

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. »

Il est donc proposé aux élus de délibérer afin de permettre le mandatement des dépenses d'investissement (AEP et commune) en début d'année 2019 en attente du vote du budget 2019.

Vote des élus en faveur de ces délibérations : unanimité pour.

➤ **Recensement communal 2019**

La population de la commune de VENTALON EN CEVENNES sera recensée en 2019. La campagne de recensement aura lieu du 17 janvier 2019 au 26 février 2019.

La coordinatrice communale du recensement sera Nadine KIRSCHLEGER.

Les agents recenseurs seront les suivant :

« District de Saint Andéol de Clerguemort » : Eric TAMISIER et Philippe ABEILLON.

« District de Saint Frézal de Ventalon » : Nadine KIRSCHLEGER et Philippe SZYMANSKI.

Une campagne d'information à l'attention de la population va être mise en place (blog, affichage).

Les habitants qui le souhaitent auront la possibilité de se faire recenser par internet.

Un superviseur de l'INSEE viendra sur la commune pour aider à la bonne réalisation de ces opérations. L'INSEE a mis à disposition de la commune l'application internet « OMER ». La coordinatrice communale de la commune devra assurer le suivi de ces opérations sur cette application.

La commune recevra une dotation forfaitaire de recensement d'environ 600 €.

Il est proposé aux élus de répartir cette dotation entre les 4 agents recenseurs et l'agent coordonnateur compte tenu du travail spécifique engendré (soit environ 120 € par mission). Cette prime est intitulée « indemnité de recensement ».

Vote des élus en faveur de la rémunération proposée pour les agents susmentionnés : unanimité pour.

➤ **Action sociale de la commune : constitution d'un règlement, réforme de la commission, délégation au Maire**

La commune a reçu une demande d'aide sociale d'urgence d'une habitante.

Suite à la dissolution du CCAS, il est proposé aux élus de valider une proposition de « règlement d'action sociale » afin que la commune dispose de critères précis permettant de simplifier et d'accélérer l'instruction des futures demandes.

Il est également proposé d'actualiser la composition de la commission d'action sociale (constituée à ce jour des anciens membres du CCAS dissous) et de lui accorder une délégation pour les aides d'urgence.

Emilie MERMET-BOUVIER et Jacques HUGON se proposent comme membres titulaires de la commission d'action sociale et Jean-Claude DAUTRY et Marie-Christine LIEBER se proposent comme membres suppléants de la commission d'action sociale.

Vote des élus en faveur du règlement d'action sociale, de la composition de la commission d'action sociale et de la délégation à cette commission : unanimité pour.

➤ **Assurance statutaire de la commune : adhésion au contrat groupe souscrit par le Centre de Gestion**

Actuellement la commune dispose d'un contrat d'assurance statutaire auprès de CNP ASSURANCES conclu via le contrat groupe du Centre de Gestion de la Lozère. Ce contrat est arrivé à terme. Le Centre de Gestion a relancé un nouveau marché pour 4 ans. C'est l'assureur ETHIAS/COLLECTEAM-YVELIN qui a emporté le marché. Les taux proposés sont plus intéressants que précédemment pour les agents CNRACL (4,97 % contre 5,09). Pour les agents IRCANTEC le taux est de 1,26 %.

Il est proposé aux élus d'adhérer au contrat groupe du Centre de Gestion pour souscrire ce nouveau contrat d'assurance statutaire et profiter ainsi de ces tarifs de groupe.

Vote des élus en faveur de l'adhésion au contrat groupe proposé par le Centre de Gestion : unanimité pour.

➤ **Réflexion sur l'évolution des emplois en 2019 suite à départs en retraite**

Au cours du premier semestre 2019 Messieurs SZYMANSKI et FOUQUART partiront en retraite.

Une réflexion doit donc avoir lieu sur l'évolution des emplois communaux en 2019.

M. FOUQUART ne sera pas remplacé du fait de son temps de travail limité sur la commune (4 h. par semaine), d'autant plus qu'il sera impossible de trouver un remplaçant avec une aussi grande expertise (42 ans d'expérience au sein de la mairie de St Frézal de Ventalon).

Concernant les agents techniques, il pourrait être proposé aux agents techniques à temps partiel d'augmenter leur temps de travail. Une décision sera prise ultérieurement.

Arrivée de Frédéric MOUREAU à 18h11.

➤ **Tarif de l'eau et de l'assainissement 2019**

Les tarifs de l'eau et de l'assainissement votés en 2018 étaient les suivants :

Abonnement à l'eau : 93 € HT / an.

Consommation d'eau : 17,50 € HT / m³ pour une consommation de 1 à 5 m³ puis 0,46 € HT / m³ supplémentaire.

Tarif assainissement regroupé : 0,98 € HT / m³.

Cependant suite à un problème technique, les taux appliqués sur les factures d'eau 2018 sont les tarifs 2017 (soit : abonnement à l'eau = 91 € HT / an ; consommation d'eau = 17,25 € HT / m³ pour une consommation de 1 à 5 m³ puis 0,45 € HT / m³ supplémentaire ; Tarif assainissement regroupé = 0,96 € HT / m³).

Il est proposé pour l'année 2019 une augmentation de 1% des tarifs qui avaient été votés en 2018, soit :

Abonnement à l'eau : 93,93 € HT / an.

Consommation d'eau : 17,68 € HT / m³ pour une consommation de 1 à 5 m³ puis 0,47 € HT / m³ supplémentaire.

Tarif assainissement regroupé : 0,99 € HT / m³.

Vote des élus en faveur de ces tarifs 2019 : unanimité pour.

➤ **Tarif de la cantine scolaire 2019**

Les tarifs de la cantine scolaire sont actuellement les suivants :

3,83 € pour un repas enfant,

5,70 € pour un repas adulte.

Il est proposé l'augmentation suivante en 2019 :

3,87 € pour un repas enfant (augmentation de 1 %),

7 € pour un repas adulte (afin de se conformer aux tarifs facturés à St Privat de Vallongue pour les repas adultes).

Comme l'an dernier, les tarifs restent dégressifs pour les familles ayant plusieurs enfants à l'école.

Vote des élus en faveur de ces tarifs : unanimité pour.

➤ **Vote d'une indemnité à la Trésorière du Collet de Dèze**

Il est proposé aux élus de voter les indemnités annuelles des Trésorières du Collet de Dèze, conformément aux propositions reçues de la DGFIP :

- 109,16 € pour Mme Marianne CARTAGENA (pour une gestion de 68 jours),
- 332,38 € à Mme Marie-Paule GALLAS (pour une gestion de 292 jours),

Soit un total de 441,54 € d'indemnités.

Vote des élus en faveur de ces indemnités : unanimité pour.

➤ **Convention d'adhésion au service retraite CNRACL du Centre de Gestion de la Lozère**

Dans le cadre du départ à la retraite de Philippe SZYMANSKI, il est proposé aux élus d'adhérer au service retraite CNRACL du Centre de Gestion de la Lozère. Le Centre de Gestion se chargera de monter le dossier retraite de cet agent auprès de la CNRACL via la plateforme dématérialisée. Cette adhésion, d'une durée d'un an, représentera un coût de 80 € pour la commune.

Vote des élus en faveur de cette adhésion : unanimité pour.

➤ **Participation aux Transports Scolaires du Conseil Départemental de la Lozère des élèves du primaire pour l'année 2017-2018**

La participation communale est de 379 € par élève transporté pour l'année scolaire 2017-2018 (soit 20 % du coût moyen départemental d'un élève transporté).

Pour notre commune cela concerne 12 enfants soit un total de 4 548 €.

Vote des élus en faveur de cette participation aux Transports Scolaires du Conseil Départemental : unanimité pour.

➤ **Forêt du Crespin : échanges de parcelles**

Pierre-Emmanuel DAUTRY fait le point sur l'avancée de l'échange des parcelles avec la famille AUFOR.

L'échange de parcelles (frais de géomètres et de notaires) est subventionnable à 80% par le Département sous conditions. Un dossier peut donc être monté à ce sujet.

➤ **Compte rendu de la réunion déneigement et acquisition d'une étrave à neige**

Une nouvelle organisation du déneigement de la commune doit être mise en place, le prestataire actuel n'ayant plus le matériel adapté et souhaitant arrêter à moyen terme d'effectuer ces prestations de déneigement pour la commune.

Il est envisagé d'acquérir une étrave à neige.

➤ **Compte rendu de la réunion avec le Foyer Rural Regain au sujet de la salle de la maison communale Etienne Passebois**

Camille LECAT et Alain VENTURA ont rencontré les représentants du Foyer Rural Regain au sujet de l'utilisation de la salle communale. Un compte rendu de cette réunion est fait par Camille LECAT.

Le bail de location de la salle conclu entre la commune et le Foyer Rural arrive à terme le 10 octobre 2019 et doit être renouvelé.

Le bail actuel comporte des ambiguïtés qu'il conviendra de mieux rédiger dans la future convention de mise à disposition de la salle (il ne s'agira pas d'un bail de location car la mise à disposition de la salle n'est pas exclusive, la mairie en ayant parfois l'usage). Il conviendra également de mieux formaliser le principe de la sous-location.

Le planning de réservation de la salle est maintenant partagé en ligne entre le Foyer Rural et la Mairie. Cela permet à la commune de visualiser rapidement les horaires des activités régulières du Foyer Rural Regain et de ne pas réserver la salle aux mêmes horaires.

Il a été convenu que le Foyer Rural apposera sa plaque sur la salle même si la salle n'aura pas la dénomination officielle « Foyer Rural Regain ». Le Foyer Rural attire en effet l'attention des élus sur le fait que beaucoup d'habitants pensent que la réservation de cette salle communale est gratuite, alors que la gestion d'une telle salle nécessite du travail et de l'entretien. L'apposition de cette plaque renforcera la reconnaissance du travail du Foyer Rural.

Camille LECAT précise que la location des gîtes communaux fonctionne bien grâce à l'existence de cette grande salle de rencontre.

Il est précisé que cette salle a également été habilitée pour être la salle des mariages de la commune déléguée de St Frézal de Ventalon.

➤ **Convention d'application de la charte du Parc National des Cévennes**

Il est proposé aux élus de valider la convention d'application de la charte du Parc National des Cévennes. Cette convention a été rédigée par le PNC et soumise à la commune pour modification éventuelle afin de l'adapter au mieux au territoire de notre commune.

Une réflexion s'engage entre les élus sur l'implication de la commune sur les problématiques énergétiques. Il est convenu qu'ENERCOOP sera contacté afin de chiffrer le coût pour la commune de souscrire ses contrats auprès d'un fournisseur d'électricité verte.

Il convient aussi de relancer le dossier de réhabilitation du Moulin du Salson.

Les élus insistent sur la nécessité de mettre en œuvre concrètement les mesures liées à l'application de la charte.

13 votes pour, 1 abstention.

➤ **Enfouissement eau VC1 Saint Andéol de Clerguemort**

Les travaux d'installation de la fibre optique sur Saint Andéol de Clerguemort sont l'occasion d'enfouir un tuyau AEP pour interconnecter les AEP de Loubreyrou et de Lézinié (devis de 25 000 € HT pour la portion allant du Pré Neuf à Loubreyrou).

L'idée est de pouvoir connecter à l'avenir les AEP de Penens, de Loubreyrou et du Cros.

➤ **Bassin AEP VC1 : acquisition des parcelles A214 et A354 à Saint Andéol de Clerguemort**

La commune étudie l'acquisition des parcelles 134A354 (180m²) et 134A214 (930m²) appartenant à M. BRASSEUR et situées au croisement de la route de Poussiels et de la route du Cros, pour y implanter un réservoir d'adduction d'eau potable qui alimentera outre le hameau du Cros les habitations existantes dans la Vallée du Cros. Ces 2 parcelles ont une superficie totale de 11 110 m².

Un accord amiable a été obtenu avec les propriétaires qui seraient vendeurs pour la somme de 1000 € net vendeur.

Le Conseil Municipal doit délibérer pour acquérir ces parcelles.

Les élus, même s'ils s'accordent sur la nécessité de régulariser les captages, débattent du montant de la vente qui paraît élevé.

Après en avoir débattu, les élus votent en faveur de l'acquisition de ces parcelles aux conditions susmentionnées : 9 voix pour, 5 abstentions.

➤ **Glissement enrochement route de Champdomergue et Glissement de terrain sous le Grenier**

Alain VENTURA présente le sujet. L'entreprise ROUVIERE a fait parvenir un devis à la commune de 5 412 € HT soit 6 494,40 € TTC pour la reprise de l'enrochement route de Champdomergue. Les travaux sont urgents pour des raisons de sécurité publique. Ce devis a pu être intégré au programme de voirie 2018 et il bénéficiera donc de la subvention du Département.

Un glissement de terrain a eu lieu sur la route de Vimbouches, sous le Grenier. La circulation des véhicules a dû être limitée aux véhicules de moins de 2 mètres de large et de moins de 3,5 tonnes. Lozère Ingénierie va lancer la consultation des entreprises. Le devis estimatif s'élève à 10 152,96 € TTC.

Une discussion a lieu entre les élus sur les attraits divers des murs en pierres sèches ou maçonneries pour le soutènement routier.

➤ **Pont de la Vignette**

La circulation sur le Pont de la Vignette a été interdite à tous véhicules compte tenu des problèmes de sécurité posés (chaussée bois hors d'usage). Un itinéraire de déviation est mis en place par l'ancienne voie communale (détour de 70 m).

Des travaux sont à prévoir pour la réfection du pont. Une réunion a eu lieu avec Lozère Ingénierie pour étudier la meilleure solution technique à mettre en œuvre pour la réfection du pont.

➤ **Création d'un marché de producteurs à Ventalon en Cévennes**

La création d'un marché de producteur à Ventalon en Cévennes est à l'étude, suite à la proposition d'un conseiller municipal (Frédéric MOUREAU). Il s'agirait d'un marché saisonnier (été) qui pourrait avoir lieu à l'Espinassas.

La gestion des modalités concrètes d'un marché relève de la compétence de police du Maire.

Un marché peut être créé par la Mairie qui peut ensuite le déléguer à un gestionnaire.

L'idée est de créer un marché hebdomadaire (le samedi matin), l'été. Il faudra en informer les producteurs locaux.

Le marché se tiendrait sur le parking du bas (qui relève de la compétence communale). Frédéric MOUREAU présente le mode de fonctionnement des marchés de St Privat (géré par Nathalie BONNOT) et du Pont de Montvert (géré par le Maire et un agent communal).

Pour Ventalon en Cévennes, il s'agirait de 5 à 6 producteurs qui exposeraient sur 3 à 9 mètres linéaires. Cette idée de création d'un marché de producteurs recueille donc un avis très favorable du conseil.

➤ **Conservation de la compétence communale « eau »**

Alain VENTURA présente le sujet. Le Sous-Préfet a récemment convoqué le Président de la communauté de communes Des Cévennes au Mont Lozère pour lui signifier le caractère obligatoire du transfert de compétence AEP des communes à la CCCML au 1^{er} janvier 2020. En effet une loi adoptée en août 2018 rend obligatoire la compétence AEP si celle-ci est déjà exercée de manière facultative, y compris partielle, par les EPCI. Or la CCCML exerce la compétence AEP sur un réseau de moins de 6 abonnés. Ce transfert précipité n'est matériellement et techniquement pas réalisable et c'est pourquoi il est proposé aux élus de prendre une délibération pour refuser le transfert de la compétence « eau » à l'intercommunalité en 2020. Cette délibération consiste à demander le report de ce transfert en 2026.

Vote des élus en faveur cette délibération : unanimité pour.

➤ **Information sur l'avancement du dossier des sentiers de randonnée (Pôle Pleine Nature Mont Lozère)**

Marie-Christine LIEBER qui gère ce dossier propose de le remettre à l'ordre du jour d'une prochaine séance du conseil municipal, compte tenu du travail restant à accomplir sur le sujet et de l'heure tardive.

➤ **Questions diverses**

- Programme de voirie 2019

Jean-Claude DAUTRY demande aux élus de leur faire parvenir leurs idées à ce sujet afin de pouvoir travailler à l'élaboration du programme de voirie 2019 dès que possible.

- Voyage au Canada - Jacophonie

La chorale du Foyer Regain a le projet d'aller chanter au Québec dans le cadre du centenaire de la commune de PETIT SAGUENAY. Une participation de la commune à hauteur de 100 € est sollicitée pour aider à la réalisation de ce beau projet, sachant que des aides ont également été demandées à la CCCML, au Conseil Départemental et au Conseil Régional.

- Réunion SCIC « Viv' la vie » (parts sociales)

La SCIC VIVLAVIE est une coopérative d'intérêt collectif chargée de réfléchir à une stratégie de santé de territoire et de prendre des initiatives dans le domaine de la santé, du social et du handicap.

La MSP du Collet de Dèze a ainsi été portée par cette structure et elle deviendra une MSP multisites Collet de Dèze-Pont de Montvert-Vialas au 1^{er} janvier 2019. Le Docteur MALHERBE est le président de la SCIC et coordinateur de la MSP.

Il est proposé à la commune de Ventalon en Cévennes d'adhérer à ce projet territorial de santé. Camille LECAT a assisté à une réunion à ce sujet.

Il s'avère nécessaire de renforcer la coopération entre les acteurs du médical et acteurs du social, mais aussi de simplifier le transport à la demande pour les personnes qui n'ont pas accès aux soins.

Camille LECAT explique aux élus qu'il est favorable à ce projet qui contribuera à la revitalisation de notre zone rurale.

Une réflexion a également été lancée sur l'avenir de la médecine en zone rurale qui pourrait être une médecine de médecins salariés, et non de médecins libéraux.

- Verger conservatoire de l'Espinas

Camille LECAT a été en contact avec M. Jean-François JULLIAN, de l'association du Renouveau de la pomme en Cévennes.

L'association avait un projet d'implantation d'un verger conservatoire de la pomme à St Julien des Points. Le terrain sur lequel devait se réaliser le projet n'est finalement plus disponible. L'association recherche donc un hectare pour implanter ce verger, éventuellement à Ventalon en Cévennes, à l'Espinas. Les terrains envisagés sont actuellement en prairie. Il s'agirait d'un verger d'altitude qui servirait également de verger-école. Un financement a d'ores et déjà été obtenu par l'association.

Les élus donnent à l'unanimité un accord de principe sur ce sujet, sachant qu'il est nécessaire de l'approfondir avant de se prononcer définitivement (problématique de l'eau notamment).

- Cahier de doléances

Des habitants ont interrogé le secrétariat de mairie pour savoir si la commune de Ventalon en Cévennes avait ouvert un cahier de doléances.

Les élus valident le principe de l'ouverture d'un cahier de doléances. Une publicité sera faite sur le blog de la commune (il sera indiqué qu'il est possible de faire parvenir des remarques par mail). Un lien sera fait ensuite avec l'AMRF pour faire connaître les doléances reçues en mairie de Ventalon en Cévennes.

Tous les points figurant à l'ordre du jour de la séance ayant été abordés, la séance est levée à 21h.20.